



Succession jurisprudence prasliska

Par **Aurore**, le **01/03/2010** à **00:26**

Bonsoir

Est-il possible de modifier mon contrat pour le transformer en co-adhésion avec dénouement au premier décès (jurisprudence Praliska) si j'ai bien interprété le texte, ce choix évite que le souscripteur soit lésé si le bénéficiaire disparaît avant lui. Ma conseillère à la banque ne m'avait pas indiqué ce choix quant j'ai signé le contrat. C'était en 2005 et maintenant elle a changé de poste.

Cordialement